

Quand le gamin sort dans la rue en tenue plus que légère et qu'il s'amuse à casser les vitres ou à insulter père et mère, est-ce donc l'attaquer et en faire une victime que de lui appliquer une verge flexible à l'endroit idoine, et doit-il se plaindre d'une juste sévérité dont il est lui seul la cause véritable ?

Il n'est pas plus véridique ni plus raisonnable quand il parle de l'angélique patience avec laquelle il a supporté les sévérités des journaux et leurs mordantes critiques. Personne ne l'avait provoqué. Pourquoi a-t-il provoqué l'opinion et insulté tout ce qu'elle respecte et vénère à bon droit ? Tout le monde devait donc souffrir de ses impertinences et de ses étourderies, et lui seul devait donc ne rien souffrir ? Des fils devaient laisser souffleter leur mère et ne pas rendre soufflet pour soufflet ?

Du reste, la patience de M. David ne nous a semblé ni si héroïque ni si méritoire. Les premiers coups de plume qu'il a reçus dans la *Presse* l'ont fait gémir numériquement. Il n'a pas laissé non plus de faire paraître quelques trépignements dès les premières lignes de notre première brochure. Si ensuite il a su, comme tous ses amis, garder de Conrart le silence prudent, c'est qu'il a obéi aux conseils de la sagesse plutôt qu'à ceux de la patience, et qu'il s'est peut-être plus inspiré de l'instinct de conservation que de son amour héroïque des souffrances et de l'humiliation.

Il s'exagère aussi le nombre et la férocité de ses bourreaux—qui " l'ont fait rôtir sur tous les sens, comme son patron Saint Laurent." Il en voit plusieurs et des plus acharnés : " Les jeunes et bouillants abbés." Les souffrances de M. Laurent David sur son gril lui ont évidemment donné le cauchemar. Il me voit tout autre que je ne suis. Mon nom, Pierre, qui est bien celui de mon baptême, me dit que je suis un et non plusieurs. J'ai beau me regarder et me tâter, je ne trouve que moi seul dans ma peau ; je n'ai qu'une plume et n'écris bien sûr que d'une main. Encore cette plume n'a nullement l'air de la fourche d'un diable ou d'un bourreau : tout au plus quelquefois s'allonge-t-elle quelque peu et devient-elle flexible comme l'osier ; mais si elle peut faire encre un peu la peau, elle ne la rôtit jamais.

Je suis ravi que M. David me trouve

jeune lorsque mon front depuis si longtemps est aussi parfaitement dépoillé que nos bois au mois de décembre, et que je m'entends demander par les curieux depuis vingt ans bientôt si j'ai plus de quarante cinq ans. Je ne suis pas moins étonné de me savoir un bouillant abbé. Je ne suis pas abbé du tout et je suis moins souvent bouillant que transi, mes amis le savent et s'en plaignent quelquefois.

Mais sûrement je n'ai pas mis M. David (Laurent) sur un gril. Je n'ai ni cette force ni cette cruauté. Si voulant imiter parfaitement son saint patron, pour l'amour de Jésus-Christ et de sa sainte Eglise, M. David s'est fait rôtir sur un gril, ce n'est sûrement pas moi qui ai trouvé le gril, ni qui ai fait le lit de charbon, ni surtout qui ai fait étendre sur le gril l'héroïque martyr de la foi et de la religion, Saint Laurent David.—Je prétends que le vrai bourreau, c'est lui et non pas moi.

J'ai aussi une preuve péremptoire que je n'ai pas retourné M. David dans tous les sens. Evidemment si je m'étais donné ce travail de retourner M. David en tous les sens, j'aurais eu à cœur de trouver le meilleur et de l'y laisser. Tous les lecteurs trouveront comme moi qu'il n'est pas encore précisément sur le bon sens—Preuve manifeste : le début de sa lettre à l'*Electeur*.

" J'avais adressé, etc.

" Je comptais sur Rome etc.

M. David devrait savoir que les théologiens et les personnages éminents de la cour pontificale ont autre chose à faire dans l'Eglise que de lire et de juger des ouvrages comme les siens. Leur adresser sa brochure pour apprendre d'eux et d'eux seuls ce qu'il en devait penser, c'était à la fois faire preuve de grande ignorance et de puérile prétention.

Aucun catholique n'ignore en effet que le jugement officiel du Pape ou de la cour romaine sur la valeur doctrinale d'un livre ne se traduit que par l'approbation du *Maître du Sacré Palais* si le livre s'imprime à Rome ou par le *St. Office* ou la S. C. de l'Index si le livre est imprimé à l'étranger. Officiellement le jugement privé de tous les théologiens et de tous les Prélats de la cour pontificale ne signifie rien. Si M. David avait voulu obtenir un jugement sérieux et définitif sur sa brochure, et être officiellement fixé par un

juger
l'en
Offi
pu d
app
rite
faire
S
tion
Sièg
ceux
aut
pré
raie
Apr
qui
d'an
jug
port
naï
réu
plu
que
ma
et l
con
pen
sé
qui
l'en
d'n
M
enf
tien
lui
gou
pou
poi
qu
der
son
pri
lieu
nal
à q
rig
nou
qui
et
hér
et
hu
Ro
ma
et